

Missions mutualisées ou départementalisées assurées par le SDE 22

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a été créé, à l'initiative des communes, en 1937 pour mutualiser l'électrification dans le département. Au fil du temps, il a développé d'autres actions en lien avec l'univers des réseaux toujours au service des communes et dans l'objectif d'optimiser les coûts et l'expertise. L'ensemble des actions sont précisées dans le document joint.

Distribution électrique

Le Syndicat prend en charge les travaux de distribution publique d'électricité sur l'ensemble du département (mission historique). La maîtrise d'ouvrage est répartie avec Enedis, dans le cadre du contrat de concession départemental.

Trois secteurs techniques sont chargés des opérations, de la programmation (souvent

coordonnée avec Enedis), des procédures et du suivi de chantier. : au total 18 personnes pour 30 M € d'investissement annuel.

Un logiciel de suivi d'opération (DESIR) concentre l'ensemble des documents d'études, de procédures, de chantiers et d'interface avec la comptabilité (cinq personnes).

Eclairage public

Projets neufs. Le SDE 22 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux dans toutes les communes et EPCI du département. Il dispose d'un bureau d'études interne, qui réalise l'ensemble des projets neufs ou de rénovation.

Ceci permet une réactivité car le SDE n'a pas besoin de faire des appels d'offres d'études pour chaque projet. Le coût des études est, de ce fait, optimisé.

Il permet aussi de bénéficier d'un retour d'expérience des matériels posés (en lien avec le service maintenance) et d'une expertise tant sur les installations que sur le territoire.

Un logiciel de données (LUCIE) extrême-

ment précis, complété depuis des années, est une source d'informations pour l'aide à la programmation en communes et pour les nouveaux projets.

Le bureau d'études est composé de 3,5 ETP (équivalent temps plein) en charge des projets.

L'investissement sur l'éclairage public représente plus de 10 M € TTC par an.

Le SDE prend en charge entre 24,5% et 40% du montant HT selon les types de communes.

Les trois secteurs techniques (cités précédemment) interviennent aussi sur la programmation, les études et le suivi de chantier (mutualisé avec la desserte électrique).

Maintenance de l'éclairage public. Elle est aussi assurée par le SDE, sur la quasi-totalité des communes et EPCI, avec un marché passé auprès de sept entreprises. Le SDE 22 organise pour les communes les interventions de maintenance préventive (tous les deux ans) et curative de l'éclairage public. 120 000 foyers sont ainsi entretenus sur notre territoire.

La mutualisation a permis d'obtenir des prix compétitifs, quelle que soit la localisation des installations. Pour encore plus d'équité entre ses membres, le SDE fait une moyenne des prix des marchés pour que les communes et EPCI paient le même prix sur l'ensemble des Côtes d'Armor. Le SDE prend en charge environ 40% du coût de maintenance.

Cinq agents ont en charge le suivi technique, financier et la mise à jour des bases de données et de la cartographie. Ils organisent des formations en collectivités pour

les réglages d'allumage. Ils capitalisent aussi un retour d'expérience sur les qualités de matériels d'éclairage.

Audit des réseaux. Le SDE réalise, à la demande des collectivités, des bilans d'éclairage public (installations, consommations, horaires...) et peut proposer aux communes un Schéma lumière, une programmation pluriannuelle des interventions de renouvellement.

Assurance. Dans le cadre de ses contrats globaux d'assurance, le SDE paie les primes pour les 120 000 foyers en maintenance et pilote le suivi des dossiers en cas d'accidents (près de 200 dossiers par an).

Feux tricolores. Mission connexe à l'éclairage, le SDE organise une centrale d'achat pour les marchés de maintenance des feux tricolores sur le département.

Télécommunications

Le SDE assure la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de télécommunication lors des effacements et dans les lotissements ou les ZA (un agent référent).

A l'heure du développement de la fibre sur notre département, le SDE 22 coordonne les programmations avec Orange et Mégalis.

Concessions

Concession départementale de distribution d'électricité.

Le SDE a conclu une concession départementale d'exploitation et de maintenance avec Enedis. Il organise ainsi pour l'ensemble du territoire costarmoricain, le contrôle des interventions d'Enedis. Un rapport est produit une fois par an, et des contrôles thématiques sont organisés au niveau du PEBreizh (Pôle énergie Bretagne) sur les quatre départements.

Ces démarches permettent des gains de coûts (contrôle interne 0,5 ETP + contrôle par expert externe) et des comparaisons entre territoires. Le contrat de concession va devoir être renégocié dès les prochains mois. Le SDE va donc représenter l'intérêt des tous les usagers en Côtes d'Armor, pour définir le cadre de concession pour les 20 prochaines années, basé sur un bilan global

technique et financier du réseau, un schéma de développement intégrant les smart grids et la transition énergétique.

Concessions de distribution publique de gaz.

Les nouvelles dessertes de gaz doivent être mises en concurrence commune par commune (hors contrats historiques). Chaque année, le SDE pilote ainsi plusieurs procédures de DSP (Délégations de service public) en apportant ses connaissances tant sur les démarches que sur le contenu des contrats. A l'instar du réseau électrique, les concessions gaz sont contrôlées chaque année (en interne au fil de l'eau et par un audit externe globalisé sur l'ensemble des contrats du 22). Par ailleurs, les contrats de 30 ans arrivent à échéance et le SDE les renouvellera auprès des communes.



Cartographie

Cadastre numérisé : initial + mise à jour annuelle. Le SDE a réalisé, il y a plusieurs années, la digitalisation du cadastre sur l'ensemble du département. L'opération s'est révélée particulièrement rentable sur le coût puisque le projet était mutualisé. La mise à jour annuelle est toujours réalisée par le SDE.

DT/DICT (éclairage public). Le SDE est en responsabilité sur les matériels et réseaux d'éclairage public. A ce titre, il gère l'ensemble des DT/DICT (Déclarations de projet de Travaux / Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux). Plus d'1,5 ETP est en charge de cette tâche et l'abonnement au Guichet unique (30 000 € par an) est pris en charge par le SDE.

Géoréférencement de l'EP. Dans le décret DT/DICT, les réseaux d'éclairage public

sont considérés comme « sensibles ». A ce titre, ils doivent tous être géoréférencés. Un marché global a été attribué à trois cabinets spécialisés. Eu égard au linéaire important (2 800 km en souterrain), les prix ont pu être négociés.

PCRS. L'Etat impose la réalisation d'un PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) mais reporte sa création sur des initiatives locales. Il s'agit d'un fond de plan géoréférencé qui sert d'assiette aux plans de réseaux.

Le SDE s'est positionné pour réaliser, puis gérer, le PCRS en Côtes d'Armor avec l'ensemble des concessionnaires de réseaux (Enedis, GRDF, EPCL...)

Là aussi l'échelle départementale permettra de faire des économies sur les coûts et l'organisation centralisée d'exploitation de ces fonds de plans offrira une sécurité sur la qualité des données.

Energie

Mobilité

Bornes de charge pour véhicules électriques (IRVE) : le SDE a réalisé un réseau public de 172 bornes dans le cadre d'un appel à projet national. La dimension importante du schéma a permis de mobiliser des fonds (Ademe et Région).

L'exploitation, quant à elle, va faire l'objet d'une mutualisation au niveau régional en 2019. La grille tarifaire a été travaillée avec les SDE de Bretagne et des Pays de Loire pour une meilleure lisibilité pour les usagers.

Le SDE a accepté de prendre en charge le déficit d'exploitation durant quelques années, le temps de la montée en puissance de la mobilité électrique.

Stations de Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) : un schéma de cinq à six stations d'ici cinq ans est porté par le SDE 22, en lien avec les autres SDE bretons (cohérence de répartition des installations).

Pour les deux prochaines années, quatre

stations sont prévues, permettant une couverture optimisée du département, compte tenu du nombre de véhicules GNV.

Ce volet de nouvelle forme de mobilité connaîtra une progression ; dans l'intervalle, le SDE prendra en charge les frais de gestion.

Patrimoine bâti

Achat d'énergie : depuis quatre ans, le SDE est coordonnateur d'un groupement de commandes pour les achats de gaz (250 membres et 870 points de livraison dans les Côtes d'Armor) et d'électricité (430 membres pour bientôt 10 200 points de livraison).

Cette démarche globalisée permet :

- de ne faire qu'une seule procédure d'appel d'offre
- de massifier pour obtenir de meilleurs prix
- de développer une réelle expertise sur le domaine complexe et évolutif de la fourniture d'énergie.



Un agent est à plein temps sur le sujet (pas de participation financière demandée aux membres) et a aussi mis à disposition des collectivités :

- un logiciel de suivi des marchés
- un logiciel de management de l'énergie qui permet des suivis réels de consommation (en cours d'acquisition).

Ces outils sont indispensables à une gestion efficace de l'énergie dans chaque collectivité et permettront aussi la réalisation de plans d'actions.

Appels à projets : le SDE accompagne des communes sur des opérations de rénovation thermique de leurs locaux. Un appel à projet a été lancé en 2018 pour accompagner techniquement et financièrement certains types de projets. Cette première expérience permettra d'ouvrir sur d'autres sujets concernant le patrimoine bâti.

Certificats d'économies d'énergie : depuis près de 10 ans, le SDE gère les CEE pour le compte des collectivités. Il s'agit de massifier au niveau départemental les factures de rénovation énergétique, pour valoriser les économies faites par les travaux. Le SDE a ainsi pu vendre ces CEE à des prix très intéressants.

L'ensemble de la recette (1 M€ depuis 2012) a été redistribué aux collectivités (le SDE ne prend pas de marge pour ses frais de gestion mais conserve les CEE sur les opérations d'éclairage public).

Depuis 2018, le SDE ne regroupe plus les CEE, mais a mis à disposition sur son site internet une plateforme de comparaison des primes.

Il continue néanmoins d'accompagner les territoires labellisés « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » dans le cadre du programme permettant de bénéficier de CEE bonifiés et a négocié un prix garanti.

Conseil en Energie Partagé

Les collectivités ont créé, en territoires, des missions de CEP. Le SDE a souhaité participer à ces démarches, dans le cadre d'une convention de mission et d'objectifs, car les CEP sont des relais du SDE auprès des collectivités locales. 300 000 € peuvent être mobilisés chaque année.

Projets de territoires

Le SDE concourt à l'élaboration des plans ou projets en territoire : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) soit par la fourniture de données, de schémas, de réalisation d'opérations, de gestion de parties de projets...

Production d'énergies

Le SDE est porteur du projet de la SEM Energies 22 qui sera créée d'ici fin 2018. L'objectif est de développer les unités de production d'énergie en Côtes d'Armor et de permettre aux collectivités d'investir (puis de bénéficier de retombées financières et économiques) aux côtés ou pas de structures privées.

Plusieurs projets devraient être portés : éolien, photovoltaïque, méthanisation. Cette démarche sous forme de société est plus souple et réactive et permettra de répondre plus rapidement aux objectifs du Pacte Énergétique Breton et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (Etat).

Le SDE 22 – Territoire d'Énergie Côtes d'Armor est membre de la FNCCR : garantie sur les évolutions juridiques et bénéfice des négociations nationales sur les enjeux stratégiques.*

**FNCCR : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.*